La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et son article R. 121-7,
- vu la lettre de saisine du Président d'EDF datée du 28 mai 2009 relatif au projet de construction d'une troisième unité de production électronucléaire sur le site de Penly (Seine-Maritime),
- vu sa décision n° 2009/32/PENLY/1 du 1^{er} juillet 2009 décidant l'organisation d'un débat public sur ce projet,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

Article unique:

Monsieur Didier HOUI est nommé Président de la Commission particulière du débat public sur le projet de construction d'une troisième unité de production électronucléaire sur le site de Penly (Seine-Maritime).

Le Président

Philippe DESLANDES